

CONTEXTE DE LA RESIDENCE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Vertou travaille à la diffusion des arts visuels dans deux espaces d'exposition et entend également soutenir les artistes professionnels dans leur travail de création. La Ville propose ainsi, sur la période de juin 2021 et sur appel à projet, une résidence d'artiste dans l'espace d'exposition du Moulin Gautron, espace municipal dédié aux expositions et la pratique des arts plastiques.



DESCRIPTION DU PROJET DE RESIDENCE

Objectifs de la résidence :

- Soutenir la création contemporaine par la mise à disposition d'un espace de travail ;
- Développer les liens avec le public vertavien autour d'un projet de création;
- Permettre aux élèves des cours d'arts plastiques d'assister à un processus de création, à faire partager une démarche artistique ;
- Donner à voir, présenter au public des œuvres artistiques.

Conditions pour candidater

- L'appel à résidence s'adresse à tous les artistes plasticiens, habitant la métropole nantaise ou ses environs et ayant une démarche professionnelle ou s'inscrivant dans un parcours de professionnalisation.
- L'artiste devra apporter une garantie professionnelle : [siret].
- Aucun type de technique ou medium artistique n'est ciblé particulièrement.

Apports de la Ville

Le lieu :

- L'espace de résidence est situé au 1er étage du Moulin Gautron et correspond à un espace d'exposition d'environ 120m² réparti en deux salles. Cet espace sera fourni gratuitement pour l'artiste retenu et la durée de la résidence. L'artiste sélectionné veillera à laisser l'espace dans l'état trouvé en début de résidence.
- L'espace sera fourni nu sans matériel, ni fournitures ou accessoires.
- Le lieu accueille également l'association du CEC qui propose des cours d'arts plastiques au rez-de-chaussée du Moulin Gautron, l'artiste veillera à ce que la cohabitation se déroule sereinement notamment en terme de nuisances sonores.

Bourse de résidence :

- La ville accompagnera cette résidence d'une enveloppe financière de 1000€ ttc pour l'ensemble du projet de résidence, incluant les frais de production.
- Il devra prendre en charge son hébergement si nécessaire, ses consommables et son matériel ainsi que ses frais de transports pour lui-même, son matériel ou ses fournitures.

Restitution et actions culturelles

La ville de Vertou attache une grande importance à la sensibilisation artistique pour les publics. A ce titre, la résidence s'accompagnera, sous réserve d'un contexte sanitaire favorable, de temps de rencontres avec l'artiste ainsi que d'actions pédagogiques animées par l'artiste :

- A l'occasion de l'événement métropolitain Arts Visuels « Waves », l'artiste ouvrira au public et en autonomie les portes de l'atelier les après-midi du samedi 29 et du dimanche 30 mai 2021 ;
- Pour clore la période de résidence, l'artiste ouvrira en autonomie les portes de l'atelier les après-midi du samedi 26 et du dimanche 27 juin 2021 pour présenter sa production ainsi que d'autres travaux artistiques à cette occasion.
- L'artiste proposera 6 à 10h d'actions pédagogiques à destination d'un public scolaire pendant la période de résidence. Ces interventions pédagogiques seront payées en sus 55 euros ttc/heure.

DATES

Date limite de dépôt des candidatures : **05 avril 2021**

Date d'attribution : **26 avril 2021**

Résidence : **5 semaines du 25 mai au 27 juin 2021**

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour candidater, merci d'envoyer votre candidature avant **le 05 avril 2021** par courrier ou par mail en nous retournant :

- Le formulaire à récupérer auprès du service culture (culture@mairie-vertou.fr / 02 40 34 76 14)
- Une note d'intention présentant le projet
- Un portfolio de votre travail ainsi que votre CV

Critères de sélection :

La sélection se fera sur dossiers en considérant les éléments suivants :

- Le parcours artistique ;
- L'exigence et l'originalité de la démarche artistique ;
- La capacité de l'artiste à s'investir dans les temps de sensibilisation à l'art : présentation publique, proposition d'atelier, etc.] ;
- Les motivations du candidat.